

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en étant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, MERCREDI 22 JUIN, 1859.

No. 10.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

ARRIVAGE.

Jeudi dernier, le nommé Edmund Head, exerçant, en Canada, le métier de gouverneur, a été par quelques gamins, vu débarquant à la Basse-Ville. Le pauvre homme avait l'air honteux, et, sans la vue de quelques habits rouges il aurait continué son chemin sans mettre le pied à terre.

Le lendemain de son arrivée, le gouverneur a reçu, à Spencer Wood, le maire suppléant Audette qui a présenté un bout d'adresse au nom des CITOYENS!!! On lit que monsieur Audette paraissait fatigué. Ce n'est pas étonnant, le gouverneur n'ayant pas daigné faire connaître son arrivée au maire suppléant, celui-ci, pour recevoir son excellence, avait passé toute la nuit du 16 sur le quai de la reine!

Sir Edmund Head s'est embarqué samedi dernier, pour faire aux dépens du pays, un voyage de plaisir dans le bas du golfe.

UNE PREUVE.

A ceux qui doutent encore que l'argent public est gaspillé, nous soumettons le fait suivant qui circule dans le public:

Deux Canadiens à qui les revenus du hâvre du Palais avaient été adjugés, n'ayant pu donner des cautions acceptables, ces revenus furent, de nouveau, mis à l'enchère. Cette fois, un Irlandais devint adjudicataire, mais les enchérisseurs virent, bientôt, qu'ils avaient été dupés et que les véritables adjudicataires étaient les conseillers HEARN et GIBLIN!!!

En effet, comme le maire suppléant avait annoncé, avant la vente, que les revenus, ne seraient adjugés à personne, à moins que l'adjudicataire ne fournit des

cautions solvables, les enchérisseurs exigèrent que l'Irlandais se soumit à cette condition. Alors le conseiller Hearn, sur les mouvements de la plume duquel l'Irlandais s'était guidé pour enchérir, vint se consulter avec le conseiller Giblin. Pendant un quart d'heure, ils se parlèrent à voix basse. Le maire suppléant Audette était auprès d'eux, et, bien qu'il soit souvent, aveugle, il n'est pas encore assez sourd pour n'avoir point entendu leurs pourparlers.

Les enchérisseurs qui n'avaient pas comme le maire suppléant Audette, l'avantage d'entendre l'intéressante conversation des conseillers Hearn et Giblin, s'impatientèrent et exigèrent qu'il fit son devoir. Le maire suppléant déclara que si dans un quart d'heure le nouvel enchérisseur n'avait point déposé vingt cinq louis comme garantie de sa fidélité à remplir ses engagements, les revenus seraient, de nouveau, mis à l'enchère. Alors maîtres Giblin et Hearn suivis de l'enchérisseur irlandais sortirent de la Corporation pour se concerter. Le résultat de leurs délibérations fut que le conseiller Giblin donna à l'enchérisseur irlandais un chèque de vingt cinq louis que le maire suppléant Audette tout rayonnant de joie montra aux enchérisseurs qui s'en allèrent en doutant encore de la justice de monsieur Audette.

Quelques jours plus tard, ils apprirent que leur doute était fondé. Loin de remplir ses engagements l'enchérisseur irlandais avait refusé de fournir deux cautions! En revanche, le célèbre Charlton bien connu pour certains exploits plus que lestes qu'il opéra dans la dernière élection parlementaire, à Québec, avait collecté environ deux cents louis! Pour faire cesser un tel gaspillage, le conseiller Hearn fit passer, en comité, une résolution tendant à offrir à l'enchérisseur irlandais, la somme de cent louis pour le faire consentir à résilier l'achat des revenus du hâvre du Palais! C'est à dire que Hearn Giblin et Charlton ont fait, aux dépens des citoyens, une spéculation de trois cents louis.

On ajoute encore que Charlton a vendu, à moitié prix, à ceux qui ont voulu payer d'avance, le droit d'accoster, pour la saison, au hâvre du Palais.

BUREAU DE POSTE.

L'entrepreneur du futur bureau de poste est maintenant connu: c'est un Haut Canadien nommé Elliott. Ce choix a causé

beaucoup de mécontentement parmi les entrepreneurs Québécois. Ceux d'entre eux, surtout, qui sont attelés au char ministériel sont furieux. Cependant beaucoup de personnes bien informées prétendent qu'il y a, encore, là dessous, quelque intrigue dont on pourra, bientôt, connaître l'origine et le but.

Quoiqu'il en soit, le prix minime alloué à l'entrepreneur prouve qu'on entend le dédommager au moyen d'extras! On assure même, que l'affaire est arrangée de manière à ce que les entrepreneurs de Québec qui supportent le ministère, on tout et partout, ne soient point lésés dans leurs intérêts... ministériels! Si aucun d'eux n'a obtenu, 'officiellement', l'ouvrage, ça été pour empêcher les murmures d'éclater. De sorte que maintenant, tout est arrangé pour le mieux, et, chaque valet, aura, comme par le passé, sa part du gâteau.

CORPORATION.

Avez-vous assisté à la dernière séance du Conseil de Ville?

Non.

Alors vous avez perdu l'occasion de rire. Jamais nous n'avons vu nos édiles aussi embarrassés qu'à la séance de vendredi dernier. Chacun d'eux faisait son possible pour donner gratis un petit divertissement au public. En effet rien de plus amusant que de les voir faire leurs efforts pour se jouer les uns les autres.

Il s'agissait de nommer les collecteurs des revenus du hâvre du Palais. Le conseiller Gauvreau proposa de les nommer immédiatement, puis souffla au conseiller Saint Pierre de proposer à ce poste, messieurs Roy et Renaud. Ce dernier est le beau-frère du conseiller Gauvreau! Cependant au grand étonnement de tout le monde la motion fut perdue et le conseiller Gauvreau vota contre sa propre motion! Il faut avouer que les rires du parterre avaient jeté le trouble dans l'esprit du conseiller Gauvreau et que la confusion était dans la Corporation. La question des collecteurs nous a rappelé la tour de Babel! Ne pouvant s'entendre les conseillers ajournèrent la séance!!!

Nous lisons dans le 'Journal de Québec': "Il paraît que monsieur Price, vainqueur sur tous les points, est descendu pêcher dans l'une des sept rivières qui lui sont échues en partage, emportant la satisfaction d'avoir été plus puissant à lui seu